

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 DECEMBRE 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-05-25 - FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

DATE DE CONVOCATION : 05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONIN Pierre), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen (à compter de la 2024-05-07), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine (à compter de la 2024-05-03), CHENOT Bernard, JOUBERT Roger (ayant la procuration de LELIEVRE Jean Luc), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2024-05-03), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de HARMAND Alde), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de RIVET Lionel), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2024-05-16), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (à compter de la 2024-05-03), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), SIMONIN Hervé (à compter de la 2024-05-22), CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, SEGAULT Jean-François, KNAPEK Patrice, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, CHENOT Tony, HARMAND Alde, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	50 présents du début à la 2024-05-02. 53 présents de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 54 présents de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 55 présents de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 56 présents de la 2024-05-22 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	59 votants du début à la 2024-05-02. 62 votants de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 63 votants de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 64 votants de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 65 votants de la 2024-05-22 à la fin.

La présente proposition de décision budgétaire modificative n°2 est principalement liée à une notification des services de l'Etat réceptionnée le jeudi 14 novembre. Elle précise que le produit de TVA attendu par la collectivité pour l'année 2024, notifié en hausse de +4,41% lors de la préparation budgétaire, serait finalement inférieur au montant constaté au compte financier unique pour 2023. Cela correspond à une diminution de 418 580 € par rapport au montant voté au budget primitif.

Avec une communication aussi tardive, les ajustements budgétaires proposés correspondent à des constats.

La perte de produit est atténuée environ pour moitié par des rôles supplémentaires de fiscalité, des remboursements de l'assurance statutaire et des recettes du centre aquatique intercommunal en légère hausse, pour environ un quart par de moindre réalisations des dépenses de fonctionnement et pour environ un quart par des opérations d'investissement dont le démarrage n'interviendra finalement qu'en 2025.

Il est souligné que le projet de loi de finances, encore en cours de discussion au moment de la préparation du projet de délibération, prévoit un gel de la fraction de TVA perçue par les intercommunalités assis sur le montant arrêté pour 2024.

Par ailleurs, une dépense de 220 636 € liée à la redevance d'archéologie préventive de la zone de Domgermain a été prévue budgétairement à la section d'investissement en études alors qu'elle doit être imputée à la section de fonctionnement, ce qui nécessite un transfert des crédits.

Les propositions de modifications budgétaires se décomposent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Suite à notification par la direction des finances publiques le 14 novembre, les montants de produits attendus au titre de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée perçue par la communauté de communes Terres Toulaises doivent être réduits comme suit :
 - o Suite à suppression de la taxe d'habitation : -293 979 € (chapitre 73, article 7351),
 - o Suite à suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : -124 601 € (chapitre 73, article 7352).
- Le montant perçu au titre des rôles supplémentaires de fiscalité locale s'élève à ce stade à 95 772 € (chapitre 73, article 73118).
- Les recettes liées à la fréquentation du centre aquatique intercommunal Ovive s'avèrent un peu supérieures aux prévisions. Un complément de produit de 15 000 € est proposé (chapitre 70, article 70631).
- Dans le cadre de la neutralisation de certains amortissements prévus par le règlement budgétaire et financier, un complément de crédits d'ordre de 8 000 € s'avère nécessaire en recettes de fonctionnement (chapitre d'ordre 042, article 7768) et en dépenses d'investissement (chapitre d'ordre 040, article 198).
- Les dépenses au titre de l'énergie s'avèrent inférieures au montant provisionné. Une reprise de crédits de 60 000 € est proposée (chapitre 011, article 60612).
- Un crédit de 400 000 € a été prévu en dépenses d'investissement au projet de budget pour 2024 pour les études et travaux en anticipation de la future friche militaire de Domgermain. Il s'avère que la CC2T doit assumer une dépense de 220 636 € au titre de la redevance d'archéologie préventive devant être imputée en dépense de fonctionnement. Par conséquent, il est proposé d'annuler 220 636 € de crédits d'études (chapitre 20, article 2031) pour inscription complémentaire équivalente en redevance (chapitre 011, article 6284).

- Le projet de budget pour 2024 prévoyait une participation de la CC2T de 44 744 € au syndicat mixte du Grand Toulinois pour la gestion des biodéchets des cantines. Cette somme ne sera pas appelée en 2024 dans l'attente de la mise en œuvre du service en lien avec la Fabrique. Par ailleurs la contribution prévue en 2024 pour le syndicat mixte du Sillon lorrain n'est finalement pas revue à la hausse. Une reprise de crédits de 53 264 € est proposée (chapitre 65, article 65568).
- Les remboursements de l'assurance statutaire s'avèrent assez supérieurs aux prévisions budgétaires. Un complément de 70 000 € est proposé (chapitre 75, article 75888).
- En l'absence de titres annulés sur exercice antérieur à cette date, une reprise de crédits de 10 000 € est proposée (chapitre 67, article 673).
- Il est proposé de porter en conséquence le virement de section à section à 3 860 691,27 € (chapitre 023).

Chap.	Art.	SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES	Budget Primitif 2024	DM1 rappel	DM2 proposition	Budget 2024 après DM
002		Résultat de fonctionnement reporté	2 256 193,27	0,00	0,00	2 256 193,27
013		Atténuation de charges	80 000,00	+20 000,00	0,00	100 000,00
	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	9 000,00	+20 000,00	0,00	29 000,00
70		Produits du domaine et ventes diverses	3 485 000,00	0,00	+15 000,00	3 500 000,00
	70631	Produits des services à caractère sportif	595 928,00	0,00	+15 000,00	610 928,00
73		Impôts et taxes	9 999 927,00	0,00	-418 580,00	9 581 347,00
	7351	Fraction compensatoire de TVA (TH)	6 761 039,00	0,00	-293 979,00	6 467 060,00
	7352	Fraction compensatoire de TVA (CVAE)	3 003 941,00	0,00	-124 601,00	2 879 340,00
731		Impositions directes	7 203 790,00	0,00	+95 772,00	7 299 562,00
	73118	Autres impositions directes (rôles supplémentaires)	0,00	0,00	+95 772,00	95 772,00
74		Dotations et participations	5 870 000,00	+144 604,00	0,00	6 014 604,00
	741124	Dotation d'intercommunalité	650 515,00	+113 397,00	0,00	763 912,00
	741126	Dotation de compensation des groupements de communes	1 630 524,00	-17 178,00	0,00	1 613 346,00
	74833	Allocations compensatrices de taxe foncière	101 946,00	+48 385,00	0,00	150 331,00
75		Autres produits de gestion courante	250 000,00	0,00	+70 000,00	320 000,00
	75888	Autres produits de gestion courante	34 500,00	0,00	+70 000,00	104 500,00
77		Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
78		Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 146 910,27	+164 604,00	-237 808,00	29 073 706,27
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	810 000,00	+14 000,00	+8 000,00	832 000,00
	7768	Neutralisation des amortissements	487 000,00	0,00	+8 000,00	495 000,00
	777	Quote-part sub invest transférées au compte de résultat	323 000,00	+14 000,00	0,00	337 000,00
		RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	810 000,00	+14 000,00	+8 000,00	832 000,00
TOTAL		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 956 910,27	+178 604,00	-229 808,00	29 905 706,27

Chap.		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Budget Primitif 2024	DM1 rappel	DM2 proposition	Budget 2024 après DM
011		Charges à caractère général	3 410 000,00	0,00	+160 636,00	3 570 636,00
	60612	Energie-électricité	456 000,00	0,00	-60 000,00	396 000,00
	6284	Redevance pour services rendus	0,00	0,00	+220 636,00	220 636,00
012		Charges de personnel	7 030 000,00	0,00	0,00	7 030 000,00
014		Atténuation de produits	10 640 000,00	-59 357,00	0,00	10 580 643,00
	7392221	Prélèvement FPIC	315 000,00	-59 357,00	0,00	255 643,00
65		Autres charges de gestion courantes	3 340 000,00	+45 000,00	-53 264,00	3 331 736,00
	65568	Autres contributions	1 114 127,55	0,00	-53 264,00	1 060 863,55
	65748	Subventions aux autres personnes de droit privé	58 500,00	+45 000,00	0,00	103 500,00
66		Charges financières	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00
67		Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	-10 000,00	5 000,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	0,00	-10 000,00	5 000,00
68		Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 610 000,00	-14 357,00	97 372,00	24 693 015,00
023		Virement à la section d'investissement	3 994 910,27	+192 961,00	-327 180,00	3 860 691,27
	023	Virement à la section d'investissement	3 994 910,27	+192 961,00	-327 180,00	3 860 691,27
042		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 352 000,00	0,00	0,00	1 352 000,00
		DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 346 910,27	+192 961,00	-327 180,00	5 211 791,27
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 956 910,27	+178 604,00	-229 808,00	29 905 706,27

Mis en ligne le 16/12/2024 à 13h56

RECU EN PREFECTURE
le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Section d'investissement :

- Le virement de la section de fonctionnement est porté à 3 860 691,27 €, soit une diminution de 327 180 € (chapitre 023).
- Suite à un échange intervenu avec le service de gestion comptable et afin de solder un ancien compte de tiers, il convient de prévoir un complément de crédits de 6 000 € en recettes d'investissement (chapitre 45, article 4582103) et en dépenses d'investissement (chapitre 13, article 1311).
- Compte tenu du phasage des opérations, sans modification des autorisations pluriannuelles à ce stade, les crédits de paiement suivants peuvent être annulés sur l'exercice 2024 :
 - o « Nouveau site service technique » : -100 000 € (article 2312 chapitre opération 2101),
 - o « Vidéoprotection des ZAE » : -114 544 € (article 2312 chapitre opération 2206),
- Compte tenu de ces ajustements d'opération, les cofinancements escomptés pour 2024 peuvent être réduits de 100 000 € (chapitre 13, article 13361).
- Deux autres ajustements sont opérés (chapitres 040 et 20) tels que décrits précédemment.

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024	DM1 rappel	DM2 proposition	Budget 2024 après DM
024		Produits de cessions d'immobilisations	150 000,00	+1 900,00	0,00	151 900,00
	024	Produits de cessions d'immobilisations	150 000,00	+1 900,00	0,00	151 900,00
10		Reprise sur apports, dotations et réserves	2 279 335,20	0,00	0,00	2 279 335,20
13		Subventions d'investissement reçues	1 343 548,07	-200 000,00	-100 000,00	1 043 548,07
	1311	Etat et établissements nationaux	440 517,50	-200 000,00	0,00	240 517,50
	13361	Dotation d'équipement des territoires ruraux	100 000,00	0,00	-100 000,00	0,00
16		Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
27		Autres immobilisations financières	39 336,00	0,00	0,00	39 336,00
45		Opérations pour compte de tiers	1 400 000,00	0,00	+6 000,00	1 406 000,00
	4582103	Recettes Fisac 2016 CC2H	0,00	0,00	+6 000,00	6 000,00
		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 212 219,27	-198 100,00	-94 000,00	4 920 119,27
021		Virement de la section de fonctionnement	3 994 910,27	+192 961,00	-327 180,00	3 860 691,27
	021	Virement de la section de fonctionnement	3 994 910,27	+192 961,00	-327 180,00	3 860 691,27
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 352 000,00	0,00	0,00	1 352 000,00
041		Opérations patrimoniales	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 096 910,27	+192 961,00	-327 180,00	5 962 691,27
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 309 129,54	-5 139,00	-421 180,00	10 882 810,54

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024	DM1 rappel	DM2 proposition	Budget 2024 après DM
001		Solde d'exécution de la section d'investissement	896 281,36	0,00	0,00	896 281,36
13		dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	+6 000,00	6 000,00
	1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	+6 000,00	6 000,00
16		Emprunt et dettes assimilées	485 000,00	0,00	0,00	485 000,00
20		Immobilisations incorporelles	668 800,73	0,00	-220 636,00	448 164,73
	2031	Frais d'études	572 300,73	0,00	-220 636,00	351 664,73
204		Subventions d'équipement versées	87 388,67	0,00	0,00	87 388,67
21		Immobilisations corporelles	1 164 158,78	+290 861,00	0,00	1 455 019,78
	215382	Réseaux d'assainissement et pluvial	404 598,36	+290 861,00	0,00	695 459,36
23		Immobilisations en cours	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00
27		Autres immobilisations financières	2 164 500,00	0,00	0,00	2 164 500,00
45		Comptabilité distincte rattachée	1 400 000,00	0,00	0,00	1 400 000,00
		OPERATIONS INDIVIDUALISEES	2 433 000,00	-310 000,00	-214 544,00	1 908 456,00
1902	2031	Extension centre aquatique	250 000,00	-40 000,00	0,00	210 000,00
2101	2312	Site - Service Technique	100 000,00	0,00	-100 000,00	0,00
2206	2312	Réhabilitation PJA	360 000,00	-120 000,00	0,00	240 000,00
2208	2188	Vidéoprotection des ZAE	150 000,00	0,00	-114 544,00	35 456,00
2402	2313	Relais petite Enfance	385 000,00	-150 000,00	0,00	235 000,00
		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 749 129,54	-19 139,00	-429 180,00	9 300 810,54
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	810 000,00	+14 000,00	+8 000,00	832 000,00
	13911	Etat et établissements nationaux	150 000,00	+14 000,00	0,00	164 000,00
	198	Neutralisation des amortissements	487 000,00	0,00	+8 000,00	495 000,00
041		Opérations patrimoniales	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
		DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 560 000,00	+14 000,00	+8 000,00	1 582 000,00
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 309 129,54	-5 139,00	-421 180,00	10 882 810,54

Les balances du budget principal sont modifiées comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (70000)

BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	10 882 810,54	10 882 810,54
Fonctionnement	29 905 706,27	29 905 706,27
TOTAL	40 788 516,81	40 788 516,81

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	9 300 810,54	1 582 000,00	4 920 119,27	5 962 691,27
Fonctionnement	24 693 015,00	5 212 691,27	29 073 706,27	832 000,00
TOTAL	33 993 825,54	6 794 691,27	33 993 825,54	6 794 691,27

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Modifier l'échéancier des autorisations pluriannuelles comme suit :

		MONTANT DES AP / MONTANT DES CP						
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs	Révision proposée au présent conseil	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2023)	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2024	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2025	Restes à financer au-delà de l'exercice 2026
BUDGET PRINCIPAL								
1902	Extension CAQ	7 390 000	+0	7 390 000	310 747,72	210 000,00	2 700 000,00	4 169 252,28
2101	Site services techniques	2 670 000	+0	2 670 000	27 951,84	40 000,00	2 200 000,00	402 048,16
2206	Reprise PCJA	2 500 000	+0	2 500 000	64 343,36	240 000,00	900 000,00	1 295 656,64
2208	Vidéoprotection ZAE	450 000	+0	450 000	0,00	35 456,00	264 544,00	150 000,00
2402	Relocalisation RPE	430 000	+0	430 000		235 000,00	195 000,00	0,00

- Autoriser le Président de la communauté de communes Terres Toulouses à modifier les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative n°2 du budget principal comme citées ci- avant.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX